

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9871

CIRCULATION ALTERNEE PAR FEUX TRICOLORES  
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DE MILLAM

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route  
Vu la demande présentée par la société DUBRULLE FAIGNOT TP, qui effectue  
des travaux d'assainissement rue de Millam

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des  
usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

**ARRÊTE**

**Art 1** : La circulation se fera de façon alternée par feux tricolores rue de Millam du 28/06/2023  
au 06/07/2023. Le chantier sera interdit au public.

**Art 2** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation  
réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte  
pendant toute la durée du chantier.

**Art 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise DUBRULLE-FAIGNOT TP
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie, le SDIS, le gestionnaire de transports scolaires et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 28/06/2023

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.